

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2570

25 novembre 2010

SOMMAIRE

Baker & Norton Fiduciaire S.à r.l.	123360	Cyprus Investment S.A.	123351
Banque Carnegie Luxembourg S.A.	123341	Deland Real Estate S.A.	123355
Barpartner S.à r.l.	123341	Design Metal S.A.	123355
Barret S.A.	123340	Dever Finance S.A.	123355
BCI Diamond II Luxco Holdings S.à r.l. ..	123341	Dever Finance S.A.	123355
Bee Bop S.A.	123342	Dizzy S.à r.l.	123356
Bering Venture Capital GmbH & Co KG	123342	Dizzy S.à r.l.	123356
Berlin (Bridge) S.à r.l.	123349	Drum S.A.	123358
Berlin (Bridge) S.à r.l.	123318	Drum S.A.	123358
Bertona S.à r.l.	123342	Dusseldorf (Bridge) S.à r.l.	123355
Bianca S. à r.l.	123342	e-mergency S.A.	123340
BigBoard Group S.A.	123318	Entreprise de Constructions HUSTING & REISER S.A.	123359
BigBoard Holding S.A.	123351	E.P.H. S.A.	123359
BigBoard Holding S.A.	123318	Eschborn (Bridge) S.à r.l.	123359
Blue Ocean S.A.	123342	Eurohold Aviation S.A.	123359
Brakha Vehatslaha Luxembourg (succursale)	123317	Europa Luxco I S.à r.l.	123359
Brakha Vehatslaha Luxembourg (succursale)	123314	Geniebat	123341
Business Solutions Builders (Luxembourg)	123318	GFMI S.à r.l.	123340
Calme Lux S.A.	123346	M. Group S.A.	123360
CG Concept s.à r.l.	123346	Ogeba S. à r.l.	123356
CLdN Finance S.A.	123346	Pitney Bowes Luxembourg Holding S.à r.l.	123351
Cosisia S.A.	123349	RE Acqua S.A.	123319
Crystal Almond S.à r.l.	123345	Setanta Sports S.à r.l.	123360
Cyprus Investment S.A.	123351	SLE	123345
		SLE	123343

Brakha Vehatslaha Luxembourg (succursale), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2175 Luxembourg, 28, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 156.247.

simultáneamente en diferentes idiomas. En caso de duda rige el texto en el idioma que establezca el reglamento

VIGESIMO PRIMERO, PROTECTOR - ASESOR PROFESIONAL - AUDITORES: El Fundador o El Consejo de Fundación, según sea el caso de acuerdo con el artículo 7 aquí establecido, nombrará en el reglamento algún órgano de fiscalización que podrá estar constituido por personas naturales o jurídicas y que pudiera ser llamado protector, asesor profesional, auditor u otro nombre similar y que podrá ejercer cualquiera de las siguientes atribuciones: a. Velar por el cumplimiento de los lines de la Fundación y por los derechos e intereses de los beneficiarios; b. Exigir rendición de cuentas al Consejo de fundación: e. Modificar los objetos y propósitos de la fundación cuando su cumplimiento es imposible o demasiado oneroso. d. Designar nuevos miembros del Consejo de fundación por ausencia temporal, definitiva o extinción del período para el cual fueron designados; e. Nombrar nuevos miembros del Consejo de Fundación, en reemplazo de los existentes en caso de ausencia temporal o accidental; aumentar y reducir el número de los miembros del Consejo de Fundación; f. Aprobar actos adoptados por el Consejo de Fundación indicados en el acta fundacional o su reglamento; g. Supervisar el manejo de los bienes de la Fundación y velar por la aplicación de los objetivos o propósitos establecidas en el acta fundacional.

VIGESIMO SEGUNDO, CAMBIO DE JURISDICCION: Cuando el Consejo de la Fundación o el Protector, si lo hubiere, lo consideren necesario, podrán a su entera y absoluta discreción transferir la Fundación a la jurisdicción de otro país.

VIGESIMO TERCERO, SELLO: La fundación podrá, si lo considere conveniente, adoptar su propio sello fundacional.

Otorgado el presente documento en la Ciudad de Panamá, República de Panamá, hoy diecisiete (17) de Septiembre de dos mil nueve (2009).

Por y en representación de CONTINENTAL FOUNDERS S.A. (Fdo.) Luis Alberto. Laguna

Este documento ha sido elaborado por la firma de Abogados ZUÑIGA Y ASOCIADOS

(Fdo) Virginia Bosano por: ZUÑIGA Y ASOCIADOS

FOUNDATION CHARTER OF FOUNDATION BRAKHA VEHATSLAHA

Granted in conformity with the Law on foundation of Private Interest of the Republic of Panama. The undersigned, Luis Alberto Laguna, male, Panamanian, of legal age, resident of this city, in the name and on behalf of CONTINENTAL FOUNDERS S.A., a corporation organized under the laws of the Republic of Panama, acting by virtue of the powers granted on him as Attorney of the corporation, through this act and in compliance with Law 25 of 1995, constitute a foundation of

Private Interest as a judicial person under the laws of the Republic of Panama, as follows:

First. Name:

The name of the Foundation is: FOUNDATION BRAKHA VEILATSLAHA (herein after "the foundation").

Second. Initial foundation capital:

The initial foundation capital will be U.S.\$10,000 (ten thousand United States dollars). The foundation capital may at any time be increased by the

founder, the Foundation Council, or any other third party.

Third. Foundation council (board):

a) The Foundation Council is the supreme body of the foundation. b) The Foundation Council may consist of natural and/or juridical persons. c) The Foundation Council is appointed initially by the founder. The founder may remove at any time the members of the Foundation Council with the previous written authorization of the Protector. In the case of resignation, incapacity or demise of any member of the Foundation Council, be they title holders or alternates, a simple majority of the remaining members may elect a substitute with the previous written authorization of the Protector. If there are no further members of the Foundation Council, or if the remaining members are incapable of acting the resident agent shall be entitled to appoint new Foundation Council members with the previous written authorization of the Protector. d) The tenure of office of the Foundation Council is unlimited. e) The Foundation Council responsible for the management, and representation of the foundation without restriction vis-a-vis third parties, and in relation to all national or foreign judicial or governmental authorities. f) The Foundation Council is entitle to delegate its powers regarding issuance of the regulations, and to assign its responsibility for the administration and representation of the foundation for special affairs to one or several members of the council or to third party, including to arrange for the signatory powers with the previous written authorization of the Protector. g) The members of the foundation Council are authorized to exercise signatory powers on behalf of the foundation, and are not obliged to respond to third parties as to their competence in giving instructions and making arrangements; however, they always have to act within the authority of a valid resolution of the Foundation Council. The right and form of signature to bind the foundation vis-a-vis third parties may be established initially by the founder and then by the Foundation Council with the previous written authorization of the

Protector. h) If the Foundation Council is comprised of more than one member, it shall constitute itself, elect is President, a Vice President, a Secretary, and any other officer. The foundation Council's resolutions of the Foundation Council are passed with a simple majority of the members present. In the event of parity of votes, the President has the deciding vote. For the validity of any decision will require the previous written authorization of the Protector i) Should the Foundation Council be comprised of two members, its resolutions shall require unanimity, j) Should the Foundation Council be comprised of only one member, such member alone shall pass resolutions and make decisions, and the previous written authorization of the Protector. k) Resolutions of the Foundation Council have to be written, the minutes of which have to be signed by all members present. l) The Foundation Council meets upon the invitation of the President at the domicile of the foundation, or at such other place as may he designated by the Foundation Council. m) Resolutions of the Foundation Council may also be taken by means of circular letter, although in this case a unanimous vote will be required. n) The Foundation Council is not required to present annual accounts of its administration. Nevertheless such periodic count may be agreed upon in the regulation. o) The initial members of the Foundation Council and their addresses are:

President: Vanessa Büchel. With address at Hainweg 23, 9492 Eschen. Principad of Liechtenstein. Secretary: Sinalpia Ltd. – A British Virgin Island Company duly incorporated with BC No. 1483610 on May 23rd 2008, with address Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Treasurer: Royal Oaks Worldwide Inc. – A Panamanian Company duly incorporated with Card 635507, Document 1439296, on October 2, 2008, with address Panama, Republic of Panama.

Fourth. Domicile:

The domicile of the foundation is in Panama. Republic of Panama. By a resolution of the Foundation Council the domicile of the foundation may at any time be transferred to another place in Panama or abroad, previous written authorization of the Protector. All legal relationships arising from the constitution and existence of the foundation are subject to the law in force at the domicile of the foundation. The competent courts of jurisdiction for the foundation are the ones of its domicile. In the event of the foundation's domicile being transferred, the provisions of the law on foundations of private interest of the Republic of Panama shall remain applicable to the foundation insofar as compelling provisions at the foundation's new domicile do not demand otherwise.

Fifth. Resident agent.

The Resident Agent of the foundation in the Republic of Panama is the law Firm ZUNIGA Y ASOCIADOS with offices at Samuel Lewis Avenue and 58 Street, ADR Tower Bulding, Office 600-A, Panama. The Resident Agent of the Foundation, as well as their partners, associated and employees are not responsible for any action or transaction of the Foundation.

Sixth. Purpose or object.

The purpose of the foundation is the investment, preservation, administration and disposition of its assets, as well as the distribution of its benefits to the

Beneficiaries, as established in the regulations. The foundation's assets can be invested in securities, participation, movable or immovable goods, or in any other manner.

Seventh. Beneficiaries.

a) The founder, at the time of creating the foundation, or subsequently the Foundation Council, may create a private document known as the regulations whereby they can designate the beneficiaries and everything else that relates to them. The Foundation council shall distribute she patrimony and revenue of the foundation, in full or in part, to one of several of she beneficiaries according to the provisions of the regulations. b) Distributions to one or several of the beneficiaries so designated, as well as the timing and extent of such distributions, are subject to the dispositions established in the regulations. c) It is expressly stipulated that beneficiaries are neither owners nor creditors of the foundation, and thus may not with the validity bring any claim before the foundation other than those founded in the terms of the foundation charter, the regulations and/or the resolutions passed by the foundation Council.

Eighth. Amendments of the charter.

The foundation Council, by unanimous consent, is entitled to amend these statutes.

Ninth. Duration:

The foundation is irrevocable and for that, the period of duration of the foundation is not limited, and the foundation may only be dissolved by unanimous resolution of the Foundation Council, previous authorization of the protector, and in the presence of the compelling reasons, such as the accomplishment of the purposes of the foundation, the impossibility of the accomplishment of the foundation's purposes or any other reason established by law.

Tenth. Liquidation and Dissolution:

a) Any resolution as to the liquidation of the foundation shall be taken by the Foundation Council subject to the terms of these statutes or of the Regulations, with the proving authorization of the protector. The foundation Council is authorized to appoint one or more liquidator if it shall be necessary. B) In the event of dissolution of the foundation, and

after the payment of any and all debts and obligations, liquidation shall proceed according to the provisions in favor of the beneficiaries established in the regulations. In case there are no beneficiaries, the Foundation Council, previous authorization of the protector, shall resolve the final destination of the assets of the Foundation. The resolution of dissolution by the Foundation Council shall be registered at Panama's Public Registry.

Eleventh. Bodies of the foundation:

The bodies of the foundation are: a. The Foundation Council (or Board), and - b. The possible supervisory body.

Twelfth. Auditors:

The Foundation Council may at any time appoint one or several persons as auditors of the foundation, previous authorization of the protector.

Thirteenth. The benefit:

a) No certificate or legal document shall be issued with respect to the beneficial right of the foundation. B) Benefits and all distributions from foundation assets or foundation revenues are excluded from any precautionary measure, encumber or attachment, except for obligations directly incurred by the foundation. c.) The assignment of an existing or reversionary beneficial right is null and void and may not, moreover, be given under any type of lien, charge, transfer or bill of sale. Any beneficiary who attempts to transfer his benefit shall forfeit the same.

Fourteenth. Regulations:

The Founder, at the time of creating the foundation, or subsequently the Foundation Council, is authorized to issue the regulations as established in article 7 herein. The Regulation of the Foundation could be only modified when the previous written authorization of the Protector.

Fifteenth. Announcements:

Such announcements as are required by law shall be made in any daily Panamanian newspaper of ample circulation.

Sixteenth. Annual accounts:

The Foundation Council will decide at its own discretion about the need to have annual accounts.

Seventeenth. Legal representative:

The legal representative will be the President, in his absence the Vice-President or the Secretary, and in their absence the treasurer or the natural or juridical person which respectively occupies any of those positions event if it does so without such title. The Legal Representative may be substituted by the Foundation Council, previous authorization of the protector.

Eighteenth. Right of signature to bind the foundation:

The individual signature of any member of the Foundation Council in respect to any act, transaction or business of the foundation, shall be binding on the same.

Nineteenth. Arbitration:

Any type of conflict which may arise under the foundation charter must be resolved by a court of arbitration made up of three people. The awards of the arbitration court cannot be appealed against. Each one of the litigating parties must choose an arbitrator, and between the two of them a third arbitrator shall be chosen. The arbitrators will jointly decide the jurisdiction of rules of procedure that will govern their office. If an agreement can not be reached within thirty days as to the third arbitrator or the rules of procedure which will be used, the regulations of the INTERNATIONAL CHAMBER OF COMMERCE (I.C.C.) will apply and they in turn will assign the third arbitrator upon request of one of the litigating parties. Once the court of arbitration is established it can also resolve other conflicts between the litigating parties arising out of the foundation charter, as long as the original hearing is still in process before said court. The court of arbitration's decision is final. The court arbitration will determine the expenses of the procedure.

Twentieth. Interpretation of the foundation charter and its regulations:

The foundation charter and its legislations have to be interpreted according to their concept and objective, in case of doubt, the interpretation shall be subject to the manifest intention of the founder, considering the development of events up to the moment of doubt. As it is necessary by law to use the Spanish language in the Republic of Panama, the foundation charter might be simultaneously drafted in different languages. In case of doubt, the text indicated in the regulations shall prevail.

Twenty first. Protector – Professional, Advisor - Auditors:

The founder or the Foundation Council, as the case may be accordingly with the Article 7 herein, shall appoint in the regulations a supervisory entity, which may be a natural or juridical person and which can be called protector, professional advisor, auditor, or any similar name, and which could have any of the following powers: a. To ensure the compliance by

the Foundation Council with the purposes of the foundation and to safeguard the right and interests of the Beneficiaries. b. To require the Foundation Council to render accounts. c. To modify the objects and purposes of the foundation when compliance is impossible or too burdensome. d. To appoint new members of the Foundation Council by reason of their temporary or permanent absence or expiration of the period for which they were appointed. e. To appoint new members of the Foundation Council in replacement of existing member in the event of temporary or accidental absence, and to add or reduce the number of members of the Foundation Council. f. To approve the acts done by the Foundation Council pursuant to the foundation charter or its regulations. g. To supervise the management of the foundation's assets and to control the application thereof to the objects or purposes established in the foundation charter

Twenty second. Change of governing Law:

When the Foundation Council or the protector, if there is any, at their sole and absolute discretion consider it necessary, they can transfer the foundation to the jurisdiction of another country.

Twenty Third seal:

The foundation can, if it so deems convenient, have its own foundational seal.

Issued the present document in the City of Panama, Republic of Panama, on the seventeenth (17th) day of the month of September of the year two thousand nine (2009).

For and on behalf of CONTINENTAL FOUNDERS S.A. (Sgd) Luis Alberto Laguna

This document has been elaborated by the Law Firm ZUNIGA Y ASOCIADOS.

(Sgd) Virginia Bosano, for: ZUNIGA Y ASOCIADOS

Concuenda con su original esta copia que expido, sello y firmo en Panamá, República de Panamá, hoy diecisiete (17) de Septiembre de dos mil nueve (2009).

Signature..

Référence de publication: 2010140959/185.

(100162257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Brakha Vehatslaha Luxembourg (succursale), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2175 Luxembourg, 28, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 156.247.

—
OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Procès verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 août 2010

PRESENTS: Vanessa Büchel administrateur

Sinaipia Ltd administrateur

Royal Oaks Worldwide Inc. administrateur

Il a été décidé à l'unanimité que la Société établira une succursale à Luxembourg.

1. Le siège social de la succursale sera à l'adresse suivante: 28, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg.
2. Elle aura comme activité: l'investissement, la conservation, l'administration et la mise à disposition de ses avoirs, ainsi que la distribution de ses profits aux bénéficiaires conformément aux statuts. Les avoirs de la fondation peuvent être investis dans les titres, les participations, des biens mobiliers ou immobiliers ou de tout autre manière que ce soit.
3. La société mère est immatriculée auprès du "Registro Publico de Panama" sous le numéro 235251.
4. La dénomination et forme juridique de la société mère est la suivante: Foundation Brakha Vehatslaha, fondation d'intérêt privé et celle de la succursale luxembourgeoise: Brakha Vehatslaha Luxembourg (succursale), limited.
5. La gérance de la société mère se compose de:
 - Royal Oaks Worldwide Inc., avec siège social à Samuel Lewis Avenue, P.R Torre ADR, Office 600-A, Panama, Republic of Panama, avec pouvoir de signature individuelle.
 - Sinalpia Ltd, avec siège social à OMC Chambers, Wickhams Cay 1, PO Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, avec pouvoir de signature individuelle.
 - Vanessa Büchel, profession, administrateur de société, née le 05 décembre 1980 à Gampin (Liechtenstein), demeurant à Hainweg 23, 9492 Eschen (Liechtenstein), avec pouvoir de signature individuelle.

La personne ayant le pouvoir d'engager la succursale en toutes circonstances à l'égard des tiers, de la représenter en justice vis-à-vis des administrations ou organismes luxembourgeois ou étrangers est: Madame Vanessa Büchel, profession, administrateur de société, née le 05 décembre 1980 à Gampin (Liechtenstein), demeurant à Hainweg 23, 9492 Eschen (Liechtenstein), en tant que représentant permanent, à compter du 27 août 2010 pour une durée illimitée.

A laquelle sont conférés par la gérance de la société mère tous pouvoirs nécessaires pour la gestion journalière et l'exécution des affaires de la succursale.

La personne nommée ci-dessus pourra notamment ouvrir des comptes bancaires dans différentes devises au Grand-Duché de Luxembourg.

Vanessa Büchel.

Référence de publication: 2010140958/36.

(100162257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Berlin (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 119.220.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Référence de publication: 2010140590/10.

(100161136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

BigBoard Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.412.

EXTRAIT

En date du 19 octobre 2010, lors de l'Assemblée Générale des actionnaires, il a été décidé que:

1. Le mandat du Commissaire, KPMG, RC B 103065, a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée appelée à approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2010

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010140592/14.

(100161546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

BigBoard Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Référence de publication: 2010140593/10.

(100161372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Business Solutions Builders (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7A, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 56.277.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Business Solutions Builders (Luxembourg) S.A. tenue en date du 5 octobre 2010

1. Démission d'un administrateur

L'assemblée accepte la démission d'Eric Lippert, domicilié à B-6700 Arlon, rue de Bastogne, 4/121, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué.

2. Nomination d'un réviseur d'entreprises

L'assemblée décide de désigner le cabinet de révision Ernst & Young, Société Anonyme, ayant son siège social 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach en qualité de réviseur d'entreprises pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010. Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à délibérer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010140601/17.

(100160910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

RE Acqua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 154.581.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of RE Acqua S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.581, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 13, 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1950 of September 21, 2010. (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the date of incorporation of the Company.

The Meeting is chaired by Frédéric Franckx, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Gwenn Vanweddingen, lawyer, residing professionally in Luxembourg as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Alexandra Slack, lawyer, residing professionally in Luxembourg as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Splitting of the current five hundred and forty (540) ordinary shares (the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share), two hundred and seventy-five (275) class A shares (the Class A Shares and, individually, a Class A Share), two hundred and seventy-five (275) class B shares (the Class B Shares and, individually, a Class B Share), two hundred and seventy-five (275) class C shares (the Class C Shares and, individually, a Class C Share), two hundred and seventy-five (275) class D shares (the Class D Shares and, individually, a Class D Share), two hundred and seventy-five (275) class E shares (the Class E Shares and, individually, a Class E Share), two hundred and seventy-five (275) class F shares (the Class F Shares and, individually, a Class F Share), two hundred and seventy-five (275) class G shares (the Class G Shares and, individually, a Class G Share), two hundred and seventy-five (275) class H shares (the Class H Shares and, individually, a Class H Share), two hundred and seventy-five (275) class I shares (the Class I Shares and, individually, a Class I Share) in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, into thirteen thousand five hundred (13,500) Class of Ordinary Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class A Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class B Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class C Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class D Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class E Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class F Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class G Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class H Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class I Shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, by way of the reduction of the par value of each share (without reduction of the share capital) to one euro (EUR 1.-) and re-designate such shares into thirteen thousand five hundred (13,500) Class of Ordinary Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class A Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class B Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class C Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class D Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class E Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class F Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class G Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class H Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class I Shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each;

3. Non-exercise by REF IV Luxembourg S.à r.l. of its preferential subscription rights in respect of the new shares to be issued under item 4 below.

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of forty-four million eight hundred four thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 44,804,625) in order to bring it from its present amount of seventy-five thousand three hundred seventy-five euro (EUR 75,375), represented by thirteen thousand five hundred (13,500) Class of Ordinary Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class A Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class B Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class C Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class D Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class E Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class F Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class G Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class H Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class I Shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, to forty-four million eight hundred eighty thousand euro (EUR 44,880,000), by way of the issue of shares divided in four million four hundred eighty thousand four hundred sixty-seven (4,480,467) Class of Ordinary Shares, four million four hundred eighty thousand four hundred sixty-two (4,480,462) Class A Shares, four million four hundred eighty thousand four hundred sixty-two (4,480,462) Class B Shares, four million four hundred eighty thousand four hundred sixty-two (4,480,462) Class C Shares, four million four hundred eighty thousand four hundred sixty-two (4,480,462) Class D Shares, four million four hundred eighty thousand four hundred sixty-two (4,480,462) Class E Shares, four million four hundred eighty thousand four hundred sixty-two (4,480,462) Class F Shares,

four million four hundred eighty thousand four hundred sixty-two (4,480,462) Class G Shares, four million four hundred eighty thousand four hundred sixty-two (4,480,462) Class H Shares, and four million four hundred eighty thousand four hundred sixty-two (4,480,462) Class I Shares, with a nominal value of one euro each (EUR 1) each;

5. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 4. above by the Subscribers (as defined in the fifth resolution below) at a price of forty-four million eight hundred four thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 44,804,625) which will be paid by a contribution in cash and allocation of the contribution to the share capital account of the Company;

6. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital to be adopted under item 4;

7. Amendment to the articles 1,2,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15 and 16 of the Articles but not article 3 of the Articles (i.e. corporate object) and, to the extent necessary, insertion or change of headings in the Articles;

8. Appointment of the members of the Board of Management and its observer.

9. Appointment of the members of the Supervisory Board and its observer.

10. Delegation of powers.

11. Miscellaneous.

II. The name of the represented shareholder and the number of the shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the attorney-in-fact of the represented shareholder and the undersigned notary, together with the proxy of the represented shareholder, after having been signed “ne varietur”, will remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list, that all the shares representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholder present and represented, and expressly declaring to acknowledge it.

IV. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the sole shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to split the current five hundred and forty (540) ordinary shares (the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share), two hundred and seventy-five (275) class A shares (the Class A Shares and, individually, a Class A Share), two hundred and seventy-five (275) class B shares (the Class B Shares and, individually, a Class B Share), two hundred and seventy-five (275) class C shares (the Class C Shares and, individually, a Class C Share), two hundred and seventy-five (275) class D shares (the Class D Shares and, individually, a Class D Share), two hundred and seventy-five (275) class E shares (the Class E Shares and, individually, a Class E Share), two hundred and seventy-five (275) class F shares (the Class F Shares and, individually, a Class F Share), two hundred and seventy-five (275) class G shares (the Class G Shares and, individually, a Class G Share), two hundred and seventy-five (275) class H shares (the Class H Shares and, individually, a Class H Share), two hundred and seventy-five (275) class I shares (the Class I Shares and, individually, a Class I Share) in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, into thirteen thousand five hundred (13,500) Class of Ordinary Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class A Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class B Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class C Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class D Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class E Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class F Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class G Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class H Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class I Shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, by way of the reduction of the par value of each share (without reduction of the share capital) to one euro (EUR 1.-) and re-designate such shares into thirteen thousand five hundred (13,500) Class of Ordinary Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class A Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class B Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class C Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class D Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class E Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class F Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class G Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class H Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class I Shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Third resolution

The Meeting notes that REF IV Luxembourg S.à r.l. does not exercise its preferential subscription right in respect of the new shares to be issued under the fourth resolution below.

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of forty-four million eight hundred four thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 44,804,625) in order to bring it from its present amount of seventy-five thousand three hundred seventy-five euro (EUR 75,375), represented by thirteen thousand five hundred (13,500) Class of Ordinary Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class A Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class B Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class C Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class D Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class E Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class F Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class G Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class H Shares, six thousand eight hundred seventy-five (6,875) Class I Shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, to forty-four million eight hundred eighty thousand euro (EUR 44,880,000), by way of the issue of shares divided in four million four hundred eighty thousand four hundred sixty-seven (4,480,467) Class of Ordinary Shares, four million four hundred eighty thousand four hundred sixty-two (4,480,462) Class A Shares, four million four hundred eighty thousand four hundred sixty-two (4,480,462) Class B Shares, four million four hundred eighty thousand four hundred sixty-two (4,480,462) Class C Shares, four million four hundred eighty thousand four hundred sixty-two (4,480,462) Class D Shares, four million four hundred eighty thousand four hundred sixty-two (4,480,462) Class E Shares, four million four hundred eighty thousand four hundred sixty-two (4,480,462) Class F Shares, four million four hundred eighty thousand four hundred sixty-two (4,480,462) Class G Shares, four million four hundred eighty thousand four hundred sixty-two (4,480,462) Class H Shares, and four million four hundred eighty thousand four hundred sixty-two (4,480,462) Class I Shares, with a nominal value of one euro each (EUR 1) each.

Fifth resolution
Subscription - Payment

The Meeting records the subscription and the full payment of the Class of Ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares by way of a contribution in cash of an amount of forty-four million eight hundred four thousand six hundred twenty-five euro (EUR 44,804,625) (the Contribution in Cash) which will be contributed as follows:

Subscribers (the "Subscribers")		Class of shares subscribed and paid-up	Contribution in Cash	Amount allocated to the share capital account of the Company
REF IV Luxembourg S.à r.l.	2,488,947	Class of Ordinary Shares	EUR 24,889,425	EUR 24,889,425
		2,488,942 Class A Shares		
		2,488,942 Class B Shares		
		2,488,942 Class C Shares		
		2,488,942 Class D Shares		
		2,488,942 Class E Shares		
		2,488,942 Class F Shares		
		2,488,942 Class G Shares		
		2,488,942 Class H Shares		
		2,488,942 Class I Shares		
REF IV Associates (Caymans) L.P. Acqua CIV S.C.S.	1,991,520	Class of Ordinary Shares	EUR 19,915,200	EUR 19,915,200
		1,991,520 Class A Shares		
		1,991,520 Class B Shares		
		1,991,520 Class C Shares		
		1,991,520 Class D Shares		
		1,991,520 Class E Shares		
		1,991,520 Class F Shares		
		1,991,520 Class G Shares		
		1,991,520 Class H Shares		
		1,991,520 Class I Shares		
Total	4,480,467	Class of Ordinary Shares	EUR 44,804,625	EUR 44,804,625
		4,480,462 Class A Shares		
		4,480,462 Class B Shares		
		4,480,462 Class C Shares		
		4,480,462 Class D Shares		

123322

4,480,462 Class E Shares
 4,480,462 Class F Shares
 4,480,462 Class G Shares
 4,480,462 Class H Shares
 4,480,462 Class I Shares

The subscription amount referred to hereabove is to be allocated as follows:

(i) an amount of forty-four million eight hundred four thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 44,804,625) is to be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of forty-four million eight hundred four thousand six hundred twenty-five euro (EUR 44,804,625) is at the disposal of the Company and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

The Meeting notes that REF IV Associates (Caymans) L.P. Acqua CIV S.C.S., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, is thereafter part of the Meeting and here represented by Gwenn Vanweddingen, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal. The said proxy, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital of the Company is set at forty-four million eight hundred eighty thousand euro (EUR 44,880,000) represented by four million four hundred ninety-three thousand nine hundred sixty-seven (4,493,967) ordinary shares (the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share), four million four hundred eighty-seven three hundred thirty-seven (4,487,337) class A shares (the Class A Shares and, individually, a Class A Share), four million four hundred eighty-seven three hundred thirty-seven (4,487,337) class B shares (the Class B Shares and, individually, a Class B Share), four million four hundred eighty-seven three hundred thirty-seven (4,487,337) class C shares (the Class C Shares and, individually, a Class C Share), four million four hundred eighty-seven three hundred thirty-seven (4,487,337) class D shares (the Class D Shares and, individually, a Class D Share), four million four hundred eighty-seven three hundred thirty-seven (4,487,337) class E shares (the Class E Shares and, individually, a Class E Share), four million four hundred eighty-seven three hundred thirty-seven (4,487,337) class F shares (the Class F Shares and, individually, a Class F Share), four million four hundred eighty-seven three hundred thirty-seven (4,487,337) class G shares (the Class G Shares and, individually, a Class G Share), four million four hundred eighty-seven three hundred thirty-seven (4,487,337) class H shares (the Class H Shares and, individually, a Class H Share), four million four hundred eighty-seven three hundred thirty-seven (4,487,337) class I shares (the Class I Shares and, individually, a Class I Share) in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.”

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend articles 1,2,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15 and 16 of the Articles but not article 3 of the Articles (i.e. corporate object) and, to the extent necessary, insert or change any headings in the Articles, so that they read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “RE Acqua S.A.” (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of management of the Company (the Board of Management). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Management. If the Board of Management determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at forty-four million eight hundred eighty thousand euro (EUR 44,880,000) represented by four million four hundred ninety-three thousand nine hundred sixty-seven (4,493,967) ordinary shares (the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share), four million four hundred eighty-seven three hundred thirty-seven (4,487,337) class A shares (the Class A Shares and, individually, a Class A Share), four million four hundred eighty-seven three hundred thirty-seven (4,487,337) class B shares (the Class B Shares and, individually, a Class B Share), four million four hundred eighty-seven three hundred thirty-seven (4,487,337) class C shares (the Class C Shares and, individually, a Class C Share), four million four hundred eighty-seven three hundred thirty-seven (4,487,337) class D shares (the Class D Shares and, individually, a Class D Share), four million four hundred eighty-seven three hundred thirty-seven (4,487,337) class E shares (the Class E Shares and, individually, a Class E Share), four million four hundred eighty-seven three hundred thirty-seven (4,487,337) class F shares (the Class F Shares and, individually, a Class F Share), four million four hundred eighty-seven three hundred thirty-seven (4,487,337) class G shares (the Class G Shares and, individually, a Class G Share), four million four hundred eighty-seven three hundred thirty-seven (4,487,337) class H shares (the Class H Shares and, individually, a Class H Share), four million four hundred eighty-seven three hundred thirty-seven (4,487,337) class I shares (the Class I Shares and, individually, a Class I Share) in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the redemption of any class of shares within the limits set forth in article 6.5 of the Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.3. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.4. The Company may redeem, within the limits set forth by the Law, any classes of shares at a repurchase price as determined by the Board of Management and provided that a class of shares is always repurchased in full, it being understood that the Class of Ordinary Shares shall be the last class of shares to be repurchased.

6.5. Any transfer restriction should not apply to the transfer of shares resulting from the enforcement of a pledge agreement over such shares, granted by (i) all the Company's shareholders over all the shares issued by the Company at the time of such granting or (ii) one or several shareholders, provided such pledge agreement has been approved by a prior written consent of all the other shareholders.

6.6. Notwithstanding the provisions of article 6.5 and for a period of 7 years starting on the date of this deed (the Period), any transfer of shares by any shareholder to a non-shareholder of the Company shall be previously approved by a resolution of the General Meeting passed by an absolute majority vote (i.e. 50%+1 vote) (the Prior Decision). The Prior Decision will be taken by the General Meeting at its entire discretion and without justification.

6.7. After the Period, any transfer of shares by any shareholder to a non-shareholder of the Company shall be previously approved by a resolution of the General Meeting passed by an absolute majority vote (i.e. 50%+1 vote) at its entire discretion and without justification and if after the lapse of such Period the transfer of shares by a shareholder (the Transferor Party) to a non-shareholder of the Company is not approved by a resolution of the General Meeting in accordance with clause 6.7 of these Articles (the Refusal), the Board of Management shall within 6 months, starting from the date of the Refusal, propose to the Transferor Party, which wished to transfer its shares to a non-shareholder of the Company, a new purchaser that will purchase the shares at a fair market value that shall be agreed by and between the new purchaser and the Transferor Party, or, failing such agreement, determined by an independent expert of one of the Big Four international accounting firms, appointed by the new purchaser and the Transferor Party in mutual consent and failing which, by the chairman of the Luxembourg Institute of Auditors. The fair market value determination of the independent expert shall be final and binding upon the new purchaser and the Transferor Party.

6.8. In derogation from the Articles 6.7 and 6.8 of the Articles, each shareholder (the Transferor) may at any time transfer all, or part of, its shareholding in the Company to any of its Affiliates (each a Permitted Transfer), provided, however, that:

(i) the Affiliate transferee is in good standing according to applicable Law;

(ii) the Transferor shall have procured that its Affiliate agrees to adhere to any shareholders' agreement entered into by and between the shareholders (the Agreement) as if it were a party by entering into a deed of adherence with the non-transferring shareholders before the envisaged Permitted Transfer;

(iii) the Transferor shall continue to be jointly liable with its Affiliate for any and all obligations arising from, or in connection with, the Agreement;

(iv) the Permitted Transfer to the Affiliate shall be made subject to the condition subsequent effective ex nunc that the transferee ceases to be an Affiliate of the transferring Party (with the consequent repurchase of the transferred shareholding by the relevant Shareholder upon its dismissal of the control over the relevant Affiliate); and

(v) the Transferor shall remain jointly liable with the Affiliate transferee with respect to any and all payment obligations under, or deriving from, the Agreement or any ancillary document thereto.

III. Management - Representation

7. The Board of Management.

7.1. Composition of the Board of Management

The Company shall be managed by a Board of Management composed of at least four members who need not be shareholders of the Company. The members of the Board of Management shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

Where a legal person is appointed as a member of the Board of Management (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as member of the Board of Management in accordance with article 60 bis 4 of the Law.

The General Meeting may appoint observers (each an Observer) which shall have the right to attend the Board of Management meetings. The Observers shall have no voting rights and shall not be entitled to take the floor and/or to propose new items of the agenda at the Board of Management and shall respect at any time the confidentiality of the decisions taken and discussed at the Board of Management.

The members of the Board of Management shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of members of the Board of Management, their remuneration and the term of their office. A member of the Board of Management may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a member of the Board of Management because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board of Management may elect, by a majority vote, a member of the Board of Management to fill such vacancy until the next meeting of the General Meeting.

7.2. Meeting of the Board of Management

The Board of Management shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a member of the Board of Management, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Management. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Management. In his/her absence, the other members of the Board of Management will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting. Meetings of the Board of Management shall in principle be held at the registered office of the Company.

The Board of Management shall meet upon call by the Chairman or any two members of the Board of Management at the place indicated in the notice of meeting. The Board of Management shall meet at least once every year on the first Monday of June.

Written notice of any meeting of the Board of Management shall be given to all the members of the Board of Management at least seven (7) days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Management.

No such written notice is required if all the members of the Board of Management are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board of Management. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Management.

Any member of the Board of Management may act at any meeting of the Board of Management by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another member of the Board of Management as his or her proxy.

The Board of Management can validly debate and take decisions only if at least one half of its members is present or represented. A member of the Board of Management may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two members of the Board of Management are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and by the Law. Decisions are taken by the majority of the members present or represented. In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any member of the Board of Management may participate in a meeting of the Board of Management by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the members of the Board of Man-

agement attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the members of the Board of Management can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board of Management held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Management may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each member of the Board of Management. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

7.3 Minutes of meetings of the Board of Management

The minutes of any meeting of the Board of Management shall be signed by all members of the Board of Management present or represented at such meeting and a copy sent to any member of the Board of Management not present.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any two members of the Board of Management.

7.4 Powers of the Board of Management

The Board of Management is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting and to the Supervisory Board fall within the competence of the Board of Management.

7.5 Delegation of powers

The Board of Management may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board of Management or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board of Management may appoint a person, either a shareholder or not, either a member of the Board of Management or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board of Management. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of Management of any such entity.

The Board of Management is also authorised to appoint a person, either member of the Board of Management or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

7.6 Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two members of the Board of Management. The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board of Management, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 7.5 above.

If the General Meeting has appointed one or several Class A members and one or several Class B members the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A member and one Class B member.

8. The Supervisory Board

8.1 Composition of the Supervisory Board

The Company shall be supervised by a supervisory board (the Supervisory Board) composed of at least five members who need not to be shareholders of the Company. The Supervisory Board shall appoint a chairman among its members. The members of the Supervisory Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

The General Meeting may appoint an observer (the Observer) which shall have the right to attend the meetings of the Supervisory Board. The Observer shall have no voting rights and shall not be entitled to take the floor and/or to propose new items of the agenda at the Supervisory Board and shall respect at any time the confidentiality of the decisions taken and discussed at the Supervisory Board.

The members of the Supervisory Board shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of members of the Supervisory Board, their remuneration and the term of their office. A member of the Supervisory Board may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a member of the Supervisory Board because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Supervisory Board may elect, by a majority vote, a member of the Supervisory Board to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining members of the Supervisory Board, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new members of the Supervisory Board.

8.2 Meetings of the Supervisory Board

The members of the Supervisory Board shall meet whenever a decision entering within its duties, in accordance with article 8.3 of the Articles is to be taken, upon call of its chairman or two members of the Supervisory Board or by the

Board of Management at the place indicated in the convening notice. The members of the Supervisory Board shall meet at least once every quarter.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to the members of the Supervisory Board at least seven (7) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board.

No such convening notice is required if all the members of the Supervisory Board are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Supervisory Board.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing another member of the Supervisory Board as his proxy.

The Supervisory Board shall be validly held with the attendance of at least 50% of its members. Resolutions of the Supervisory Board are validly taken by the majority of the votes cast by the members of the Supervisory Board present or represented. Each member of the Supervisory Board may cast one vote.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by all the members of the Supervisory Board present or represented at the meeting.

Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

8.3 Powers of the Supervisory Board

The Supervisory Board shall have an unlimited right to inspect all the transactions of the Company; it may inspect, but not remove, the books, correspondence, minutes and in general all the records of the Company.

The Board of Management shall at least every three months make a written report to the Supervisory Board on the progress and foreseeable development of the Company's business.

The Board of Management shall promptly pass to the Supervisory Board any information on events likely to have a substantial appreciate effect on the Company's situation.

The Supervisory Board may require the Board of Management to provide information of any kind it needs to exercise supervision in accordance with the Law.

The Supervisory Board may undertake or arrange for any investigation necessary for the performance of its duties.

The Supervisory Board shall receive quarterly financial statements from the Board of Management.

Art. 9. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the members of the Board of Management, members of the Supervisory Board or officers of the Company is interested in, or is a member of the Board of Management, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any member of the Board of Management, member of the Supervisory Board or officer of the Company who serves as member of the Board of Management, member of the Supervisory Board, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any member of the Board of Management or member of the Supervisory Board of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such member of the Board of Management or member of the Supervisory Board shall make known to the Board of Management or to the Supervisory Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such member of the Board of Management's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

The preceding paragraph does not apply to resolutions of the Board of Management or of the Supervisory Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1 Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the company's corporate object.

(ii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

10.2 Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(v) Any shareholder may vote by using the forms provided to that effect by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for calculation of the quorum. Forms which indicate neither a voting intention nor an abstention are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by an absolute majority vote (i.e. 50%+1 vote), regardless of the proportion of the share capital represented, except if otherwise provided for herein.

(vii) Any General Meetings resolving upon:

(i) any amendments to the Company's Articles;

(ii) the dissolution and/or liquidation of the Company;

(iii) any merger or consolidation of the Company; and

(iv) any reduction, redemption or repurchase of share capital or reserves, any capital reorganisation of the Company, shall be taken by an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the Extraordinary General Meeting).

(viii) An Extraordinary General Meeting may only be held and resolve on its resolutions if (i) at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form and (ii) the resolutions are adopted by at least 66.66% of the Company corporate capital. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of capital represented. At the second General Meetings, resolutions must be adopted by at least 66.66% of the votes cast.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder.

11.1 When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

11.2 Any reference to the General Meeting in the Articles is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate.

11.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1 The financial year begins on 1 January and ends on 31 December of each year.

12.2 The Board of Management prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with as an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its officers, directors and statutory auditors to the Company.

12.3 One month before the Annual General Meeting, the Board of Management provides the statutory auditors with a report on and documentary evidence of the Company's operations. The statutory auditors then prepare a report stating their findings and proposals.

12.4 The annual General Meeting is held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the first Monday of June of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

12.5 The annual General Meeting may be held abroad if, in the Board of Management's, absolute and final judgement, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Auditors.

13.1 When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2 When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

13.3 The General Meeting appoints the statutory auditors (commissaires) / external auditors (réviseurs d'entreprises), and determines their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1 Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2 The General Meeting determines the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3 Interim dividends may be distributed at any time, under the following conditions:

- (i) the Board of Management draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends is made by the Board of Management within two (2) months from the date of the interim accounts; and

In their report to the Board of Management, the statutory auditors (commissaires) or the external auditors (réviseurs d'entreprises), as applicable, must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for in article 10.2 of the Articles. The General Meeting appoints one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, fax, email or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board of Management meetings may also be granted by a member, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board of Management.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

16.5. Definition

"Affiliate" means, with respect to any Person, any other Person that, directly or indirectly, controls, is controlled by, or is under the common control with, such Person.

"Person" means any individual, corporation, investment fund, partnership, trust, limited liability company, joint venture, joint stock, association, partnership or any other entity or organization (whether or not having separate legal personality)."

Eighth resolution

The Meeting acknowledges the resignation of Mr Tomasz Glowacki as Class B director of the Company on the date hereof.

As a consequence, the board of Management of the Company is now constituted as follows:

- Mr. Grégory Centurione, Class A member;

- Mr. Patrick Rochas, Class A member;
- Mr. Peter Parmentier, Class B member; and
- Mr. Michael Weber, Class B member.

The Meeting resolves to appoint Christopher Keen and Ulrich Bölze as observers of the meeting of the Board of Management for a term of 6 years with effect as of 28 September 2010.

Ninth resolution

The Meeting resolves to appoint (i) Mr. Tomasz Glowacki born on 29 January 1969 in Warsaw (Poland), having his address at 11/7 Ul. Pandy, 02-202 Warszawa (Poland), (ii) Mr. Kai Köppen born on 11 October 1962 in Munich (German), having his address at 142A, Josephsburgerstrasse, Munich (Germany), (iii) Mr. Fabio Pesiri born on 24 February 1966 in Napoli (Italy) , having his address at 133, Grote Baan, B-3511 Kuringen (Belgium) , and (iv) Mr. Ulrich Bölze born on October 1965 in Mannheim (Germany), having his address at 10, Oesterliwaldweg, 5400 Baden, Switzerland, (v) Mr. Sven-Hendrik Schulze born on 12 September 1980 in Hamburg (Germany) , having his address at 26, Schönfeldstrasse, 80539 München (Germany), as members of the Supervisory Board with effect as of 28 September 2010 and for a term of 6 years.

The Meeting resolves to appoint Christopher Keen as observer of the meeting of the Supervisory Board for a term of 6 years with effect as of 28 September 2010.

Tenth resolution

The Meeting resolves to authorise and empower each member of the Management Board of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff, acting individually, with power of substitution, to file the above appointments with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and to execute such further or other documents as may be required, and perform all acts in connection therewith.

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourns the Meeting.

Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties and the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-huit septembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de RE Acqua S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.581, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 13 juillet 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1950 du 21 septembre 2010 (la Société). Les statuts de la Société (la Société) n'ont pas été modifiés depuis la date de constitution de la Société.

L'Assemblée est présidée par Frédéric Franckx, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg (le Président). Le Président nomme Gwenn Vanweddingen, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, comme Secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée choisit Alexandra Slack, avocate, de résidence professionnelle à Luxembourg comme Scrutateur (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont ensemble désignés comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Division des actuelles cinq cent quarante (540) actions ordinaires (au pluriel, les Actions de Classe Ordinaire et, au singulier, une Action de Classe Ordinaire), deux cent soixante-quinze (275) actions de classe A (au pluriel, les Actions de Classe A et, au singulier, une Action de Classe A), deux cent soixante-quinze (275) actions de classe B (au pluriel, les Actions de Classe B et, au singulier, une Action de Classe B), deux cent soixante-quinze (275) actions de classe C (au pluriel, les Actions de Classe C et, au singulier, une Action de Classe C), deux cent soixante-quinze (275) actions de classe

D (au pluriel, les Actions de Classe D et, au singulier, une Action de Classe D), deux cent soixante-quinze (275) actions de classe E (au pluriel, les Actions de Classe E et, au singulier, une Action de Classe E), deux cent soixante-quinze (275) actions de classe F (au pluriel, les Actions de Classe F et, au singulier, une Action de Classe F), deux cent soixante-quinze (275) parts sociales de classe G (au pluriel, les Actions de Classe G et, au singulier, une Action de Classe G), deux cent soixante-quinze (275) actions de classe H (au pluriel, les Actions de Classe H et, au singulier, une Action de Classe H), deux cent soixante-quinze (275) actions de classe I (au pluriel, les Actions de Classe I et, au singulier, une Action de Classe I) sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, en treize mille cinq cents (13.500) Actions de Classe Ordinaire, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe A, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe B, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe C, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe D, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe E, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe F, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe G, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe H, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe I sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, par la réduction de la valeur nominale de chaque action (sans réduction du capital social) à un euro (EUR 1), et nouvelle désignation de ces actions en treize mille cinq cents (13.500) Actions de Classe Ordinaire, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe A, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe B, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe C, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe D, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe E, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe F, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe G, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe H, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe I sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

3. Non-exercice par REF IV Luxembourg S.à r.l. de ses droits de souscription préférentielle concernant les nouvelles actions qui seront émises en vertu du point 4 ci-dessous.

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante-quatre millions huit cent quatre mille six cent vingt-cinq euros (44.804.625) afin de le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 75.375), représenté par treize mille cinq cents (13.500) Actions de Classe Ordinaire, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe A, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe B, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe C, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe D, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe E, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe F, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe G, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe H, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe I sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à quarante-quatre millions huit cent quatre-vingt mille euros (EUR 44.880.000), par l'émission d'actions divisées en quatre millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-sept (4.480.467) Actions de Classe Ordinaire, quatre millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-deux (4.480.462) Actions de Classe A, quatre millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-deux (4.480.462) Actions de Classe B, quatre millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-deux (4.480.462) Actions de Classe C, quatre millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-deux (4.480.462) Actions de Classe D, quatre millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-deux (4.480.462) Actions de Classe E, quatre millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-deux (4.480.462) Actions de Classe F, quatre millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-deux (4.480.462) Actions de Classe G, quatre millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-deux (4.480.462) Actions de Classe H, quatre millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-deux (4.480.462) Actions de Classe I sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

5. Souscription et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 4. ci-dessus par les Souscripteurs (tels que définis à la cinquième résolution ci-dessous) à un prix de quarante-quatre millions huit cent quatre mille six cent vingt-cinq euros (EUR 44.804.625) qui sera réglé par un apport en numéraire et affectation de l'apport au compte de capital social de la Société;

6. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 4.;

7. Modification des articles 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 des Statuts mais pas l'article 3 des Statuts (i.e. objet social), et, le cas échéant, insertion ou modification des titres dans les Statuts;

8. Nomination des membres du Directoire et de ses observateurs;

9. Nomination des membres du Conseil de Surveillance et de ses observateurs;

10. Délégation de pouvoirs;

11. Divers.

II. Le nom de l'actionnaire représenté et le nombre des actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence signée par le mandataire de l'actionnaire représenté et le notaire instrumentant, avec la procuration de l'actionnaire représenté après avoir été signée «ne varietur», resteront annexées au présent procès-verbal; et

III. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les actions représentant le capital social de la Société en circulation sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable à l'actionnaire présent ou représenté qui déclare expressément le reconnaître.

IV. l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'actionnaire unique représenté se considérant lui-même comme dûment convoqué et déclarant avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de diviser les actuelles cinq cent quarante (540) actions ordinaires (au pluriel, les Actions de Classe Ordinaire et, au singulier, une Action de Classe Ordinaire), deux cent soixante-quinze (275) actions de classe A (au pluriel, les Actions de Classe A et, au singulier, une Action de Classe A), deux cent soixante-quinze (275) actions de classe B (au pluriel, les Actions de Classe B et, au singulier, une Action de Classe B), deux cent soixante-quinze (275) actions de classe C (au pluriel, les Actions de Classe C et, au singulier, une Action de Classe C), deux cent soixante-quinze (275) actions de classe D (au pluriel, les Actions de Classe D et, au singulier, une Action de Classe D), deux cent soixante-quinze (275) actions de classe E (au pluriel, les Actions de Classe E et, au singulier, une Action de Classe E), deux cent soixante-quinze (275) actions de classe F (au pluriel, les Actions de Classe F et, au singulier, une Action de Classe F), deux cent soixante-quinze (275) parts sociales de classe G (au pluriel, les Actions de Classe G et, au singulier, une Action de Classe G), deux cent soixante-quinze (275) actions de classe H (au pluriel, les Actions de Classe H et, au singulier, une Action de Classe H), deux cent soixante-quinze (275) actions de classe I (au pluriel, les Actions de Classe I et, au singulier, une Action de Classe I) sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, en treize mille cinq cents (13.500) Actions de Classe Ordinaire, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe A, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe B, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe C, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe D, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe E, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe F, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe G, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe H, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe I sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, par la réduction de la valeur nominale de chaque action (sans réduction du capital social) à un euro (EUR 1), et redésigne ces actions en treize mille cinq cents (13.500) Actions de Classe Ordinaire, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe A, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe B, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe C, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe D, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe E, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe F, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe G, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe H, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe I sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée note que REF IV Luxembourg S.à r.l. n'exerce pas ses droits de souscription préférentielle concernant les nouvelles actions qui seront émises en vertu de la quatrième résolution ci-dessous.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-quatre millions huit cent quatre mille six cent vingt-cinq euros (EUR 44.804.625) afin de le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 75.375), représenté par treize mille cinq cents (13.500) Actions de Classe Ordinaire, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe A, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe B, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe C, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe D, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe E, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe F, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe G, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe H, six mille huit cent soixante-quinze (6.875) Actions de Classe I sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à quarante-quatre millions huit cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-sept (4.480.467) Actions de Classe Ordinaire, quatre millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-deux (4.480.462) Actions de Classe A, quatre millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-deux (4.480.462) Actions de Classe B, quatre millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-deux (4.480.462) Actions de Classe C, quatre millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-deux (4.480.462) Actions de Classe D, quatre millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-deux (4.480.462) Actions de Classe E, quatre millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-deux (4.480.462) Actions de Classe F, quatre millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-deux (4.480.462) Actions de Classe G, quatre millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-deux (4.480.462) Actions de Classe H, quatre millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-deux (4.480.462) Actions de Classe I sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Cinquième résolution
Souscription - Libération

L'Assemblée enregistre la souscription et la libération des Actions de Classe Ordinaire, les Actions de Classe A, des Actions de Classe B, des Actions de Classe C, des Actions de Classe D, des Actions de Classe E, des Actions de Classe F, des Actions de Classe G, des Actions de Classe H et des Actions de Classe I par un apport en numéraire d'un montant de quarante-quatre millions huit cent quatre mille six cent vingt-cinq euros (EUR 44.804.625) (l'Apport en Numéraire) qui sera apporté de la manière suivante:

Souscripteurs (les Souscripteurs)	Classe d'actions souscrites et libérées	Apport en Numéraire	Montant affecté au compte de capital social de la Société
REF IV Luxembourg S.à r.l.	2.488.947 Actions de Classe Ordinaire 2.488.942 Actions de Classe A 2.488.942 Actions de Classe B 2.488.942 Actions de Classe C 2.488.942 Actions de Classe D 2.488.942 Actions de Classe E 2.488.942 Actions de Classe F 2.488.942 Actions de Classe G 2.488.942 Actions de Classe H 2.488.942 Actions de Classe I	EUR 24.889.425	EUR 24.889.425
REF IV Associates (Caymans) L.P. Acqua CIV S.C.S.	1.991.520 Actions de Classe Ordinaire 1.991.520 Actions de Classe A 1.991.520 Actions de Classe B 1.991.520 Actions de Classe C 1.991.520 Actions de Classe D 1.991.520 Actions de Classe E 1.991.520 Actions de Classe F 1.991.520 Actions de Classe G 1.991.520 Actions de Classe H 1.991.520 Actions de Classe I	EUR 19.915.200	EUR 19.915.200
Total	4.480.467 Actions de Classe Ordinaire 4.480.462 Actions de Classe A 4.480.462 Actions de Classe B 4.480.462 Actions de Classe C 4.480.462 Actions de Classe D 4.480.462 Actions de Classe E 4.480.462 Actions de Classe F 4.480.462 Actions de Classe G 4.480.462 Actions de Classe H 4.480.462 Actions de Classe I	EUR 44.804.625	EUR 44.804.625

Le montant de souscription mentionné ci-dessus sera affecté de la manière suivante:

un montant de quarante-quatre millions huit cent quatre mille six cent vingt-cinq euros (EUR 44.804.625) sera affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant de quarante-quatre millions huit cent quatre mille six cent vingt-cinq euros (EUR 44.804.625) est à la disposition de la Société dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

L'Assemblée note que REF IV Associates (Caymans) L.P. Acqua CIV S.C.S., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, prend part ci-après à l'Assemblée et est ici représentée par en vertu d'une procuration sous seing privé. Laquelle procuration restera, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Sixième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social de la Société est fixé à quarante-quatre millions huit cent quatre-vingt mille euros (EUR 44.880.000) représenté par quatre millions quatre cent quatre-vingt-treize mille neuf cent soixante-sept (4.493.967) actions ordinaires (au pluriel, les Actions de Classe Ordinaire et, au singulier, une Action de Classe Ordinaire), quatre millions quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent trente-sept (4.487.337) actions de classe A (au pluriel, les Actions de Classe A et, au singulier, une Action de Classe A), quatre millions quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent trente-sept (4.487.337) actions de classe B (au pluriel, les Actions de Classe B et, au singulier, une Action de Classe B), quatre millions quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent trente-sept (4.487.337) actions de classe C (au pluriel, les Actions de Classe C et, au singulier, une Action de Classe C), quatre millions quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent trente-sept (4.487.337) actions de classe D (au pluriel, les Actions de Classe D et, au singulier, une Action de Classe D), quatre millions quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent trente-sept (4.487.337) actions de classe E (au pluriel, les Actions de Classe E et, au singulier, une Action de Classe E), quatre millions quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent trente-sept (4.487.337) actions de classe F (au pluriel, les Actions de Classe F et, au singulier, une Action de Classe F), quatre millions quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent trente-sept (4.487.337) parts sociales de classe G (au pluriel, les Actions de Classe G et, au singulier, une Action de Classe G), quatre millions quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent trente-sept (4.487.337) actions de classe H (au pluriel, les Actions de Classe H et, au singulier, une Action de Classe H), quatre millions quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent trente-sept (4.487.337) actions de classe I (au pluriel, les Actions de Classe I et, au singulier, une Action de Classe I) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier les articles 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 des Statuts mais pas l'article 3 des Statuts (i.e. objet social), et, le cas échéant, d'insérer ou de modifier des titres dans les Statuts, de sorte qu'ils auront la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "RE Acqua S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du directoire de la Société (le Directoire). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Directoire. Lorsque le Directoire estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à quarante-quatre millions huit cent quatre-vingt mille euros (EUR 44.880.000) représenté par quatre millions quatre cent quatre-vingt-treize mille neuf cent soixante-sept (4.493.967) actions ordinaires (au pluriel, les Actions de Classe Ordinaire et, au singulier, une Action de Classe Ordinaire), quatre millions quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent trente-sept (4.487.337) actions de classe A (au pluriel, les Actions de Classe A et, au singulier, une Action de Classe A), quatre millions quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent trente-sept (4.487.337) actions de classe B (au pluriel, les Actions de Classe B et, au singulier, une Action de Classe B), quatre millions quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent trente-sept (4.487.337) actions de classe C (au pluriel, les Actions de Classe C et, au singulier, une Action de Classe C), quatre millions quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent trente-sept (4.487.337) actions de classe D (au pluriel, les Actions de Classe D et, au singulier, une Action de Classe D), quatre millions quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent trente-sept (4.487.337) actions de classe E (au pluriel, les Actions de Classe E et, au singulier, une Action de Classe E), quatre millions quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent trente-sept (4.487.337) actions de classe F (au pluriel, les Actions de Classe F et, au singulier, une Action de Classe F), quatre millions quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent trente-sept (4.487.337) parts sociales de classe G (au pluriel, les Actions de Classe G

et, au singulier, une Action de Classe G), quatre millions quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent trente-sept (4.487.337) actions de classe H (au pluriel, les Actions de Classe H et, au singulier, une Action de Classe H), quatre millions quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent trente-sept (4.487.337) actions de classe I (au pluriel, les Actions de Classe I et, au singulier, une Action de Classe I) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toute prime payée pour toute action en plus de la valeur nominale, sera versée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le rachat de toute classe d'actions dans les limites prévues par l'article 6.5 des Statuts, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions sont et resteront des actions nominatives.

6.2 Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3 Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.4 La Société peut racheter, dans les limites fixées par la Loi, n'importe quelles classes d'actions à un prix de rachat déterminé par le Directoire et sous réserve qu'une classe d'actions soit toujours rachetée entièrement, étant entendu que les Actions de Classe Ordinaire sera la dernière classe d'actions à être rachetée.

6.5 Toute restriction de cession ne s'appliquera pas aux cessions d'actions qui résultent d'une mise en application d'un contrat de nantissement sur ces actions, accordé par (i) tous les actionnaires de la Société sur toutes les actions émises par la Société au moment de cet octroi ou (ii) un ou plusieurs actionnaires, à condition que ce contrat de nantissement ait été approuvé par un accord écrit préalable de tous les autres actionnaires.

6.6 Nonobstant les dispositions de l'article 6.5 et durant une période de 7 ans qui commence à la date du présent acte (la Période), toute cession d'actions par un actionnaire à un non-actionnaire de la Société sera au préalable approuvée par une décision de l'Assemblée Générale adoptée à la majorité absolue des voix (c.-à-d. 50%+1 voix) (la Décision Préalable). La Décision Préalable sera prise par l'Assemblée Générale à son entière discrétion et sans justification.

6.7 Après la Période, toute cession d'actions par un actionnaire à un non-actionnaire de la Société sera au préalable approuvée par une décision de l'Assemblée Générale adoptée à la majorité absolue des voix (c.-à-d. 50%+1 voix) et si après le laps de la Période la cession d'actions par un actionnaire (la Partie Cédante) à un non-actionnaire de la Société n'est pas approuvée par une décision de l'Assemblée Générale conformément à la clause 6.7 de ces Statuts (le Refus), le Directoire, dans les six mois à compter de la date du Refus, proposera à la Partie Cédante, qui souhaitait céder ses actions à un non-actionnaire de la Société, un nouvel acheteur qui achètera les actions à une valeur marchande qui sera convenue par et entre le nouvel acheteur et la Partie Cédante, ou à défaut d'accord, déterminée par un expert indépendant de l'un des Quatre Grands cabinets comptables internationaux, nommé par le président de l'Institut des Réviseurs Luxembourgeois. La détermination de la valeur marchande par l'expert indépendant sera sans appel et exécutoire.

6.8 Par dérogation des Articles 6.7 et 6.8 des Statuts, chaque actionnaire (le Cédant) peut à tout moment céder la totalité ou une partie de son actionnariat dans la Société à l'un de ses Affiliés (une Cession Autorisée), à condition toutefois que:

(i) Le cessionnaire Affilié soit en règle selon la Loi applicable;

(ii) le cessionnaire se soit assuré que son Affilié accepte d'adhérer à tout pacte d'actionnaires conclu par et entre les actionnaires (le Pacte) comme s'il était une partie en concluant un contrat d'adhérence avec les actionnaires non cédants avant la Cession Autorisée envisagée;

(iii) le Cessionnaire continuera d'être responsable conjointement avec son Affilié pour toutes les obligations découlant ou en rapport avec le Pacte.;

(iv) La Cession Autorisée à l'Affilié sera effectuée sous réserve de la condition résolutoire effective ex nunc que le cessionnaire cesse d'être un Affilié de la Partie Cédante (avec le rachat en conséquence de l'actionnariat cédé par l'Actionnaire concerné au moment de sa perte du contrôle sur l'Affilié en question); et

(v) Le Cédant restera responsable conjointement avec le cessionnaire Affilié pour toutes les obligations de paiement en vertu, ou découlant du Pacte ou autre document annexe y relatif.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Le Directoire.

7.1. Composition du Directoire

La Société sera gérée par un Directoire composé de quatre membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les membres du Directoire seront élus pour une durée ne dépassant pas six ans et seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée membre du Directoire (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique comme représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant que membre du Directoire conformément à l'article 60 bis 4 de la Loi.

L'Assemblée Générale peut nommer des observateurs (chacun un Observateur) qui aura le droit de participer aux réunions du Directoire. Les Observateurs n'auront aucun droit de vote et n'auront pas le droit de prendre part au débat et/ou de proposer de nouveaux points à l'ordre du jour de la réunion du Directoire et respecteront à tout moment la confidentialité des décisions prises et des délibérations du Directoire.

Les membres du Directoire sont nommés par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale déterminera également le nombre des membres du Directoire, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un membre du Directoire peut être démis de ses fonctions avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment par une décision adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste au Directoire en raison d'un décès, d'une retraite ou pour autre raison, les membres restants du Directoire peuvent élire, à la majorité des votes, un membre du Directoire pour combler cette vacance jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Réunion du Directoire

Le Directoire élira en son sein un président (le Président) et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Directoire, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Directoire. Le Président présidera toutes les réunions du Directoire. En son absence, les autres membres du Directoire nommeront un autre président temporaire qui présidera la réunion en question. Les réunions du Directoire se tiendront en principe au siège social de la Société.

Le Conseil se réunit sur convocation du Président ou de deux membres du Directoire au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Directoire se réunira au moins une fois par an le premier lundi du mois de juin.

Une convocation écrite à toute réunion du Directoire est remise à tous les membres du Directoire au moins sept (7) jours à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de telles circonstances est brièvement mentionnée dans la convocation à la réunion du Directoire.

Cette convocation écrite n'est pas requise si tous les membres du Directoire sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un membre du Directoire peut renoncer à la convocation à une réunion par consentement par écrit, soit en original, par télécopie ou courriel portant une signature électronique (qui est valide en droit luxembourgeois). Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par une décision du Directoire.

Tout membre du Directoire peut agir à une réunion du Directoire en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (valide en droit luxembourgeois), un autre membre du Directoire comme son mandataire.

Le Directoire ne peut délibérer valablement et prendre des décisions que si la moitié au moins des membres du Directoire est présente ou représentée à une réunion du Directoire. Un membre du Directoire peut représenter un ou plusieurs de ses collègues, à condition toutefois que deux membres du Directoire au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Directoire présents ou représentés. En cas de parité de votes, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout membre du Directoire peut participer à la réunion du Directoire par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les membres du Directoire participant à la réunion du Directoire peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion du Directoire peuvent s'entendre et se parler (iii) la réunion du Directoire est retransmise en direct et (iv) les membres du Directoire peuvent valablement délibérer et la participation à une réunion du Directoire par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Directoire par un de ces moyens de communication sera considérée comme tenue à Luxembourg.

Nonobstant ce qui précède, une décision du Directoire peut également être prise par écrit en cas d'urgence ou si d'autres circonstances exceptionnelles l'exigent. Une telle résolution sera composée d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique qui est valide en droit luxembourgeois, par chaque membre du Directoire. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

7.3 Procès-verbaux de réunions du Directoire

Les procès-verbaux des réunions du Directoire sont signés par tous les membres du Directoire présents ou représentés à la réunion et une copie sera adressée aux membres du Directoire absents.

Des copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux membres du Directoire.

7.4. Pouvoirs du Directoire

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir ou faire accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale et au Conseil de Surveillance sont de la compétence du Directoire.

7.5. Délégation de pouvoirs

Le Directoire peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Directoire ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Directoire peut nommer une personne, actionnaire ou non, membre du Directoire ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Directoire. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Directoire d'une telle entité.

Le Directoire est également autorisé à nommer une personne, membre du Directoire ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

7.6. Signatures autorisées

La Société est engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du Directoire. La Société est engagée en plus par les signatures conjointes de toutes personnes ou la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Directoire, mais seulement dans les limites de tels pouvoirs. Dans le cadre de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'Article 7.5 ci-dessus.

Si L'Assemblée Générale a nommé un ou plusieurs membres de Catégorie A et un ou plusieurs membres de Catégorie B la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un membre de Catégorie A et un membre de Catégorie B.

Art. 8. Le Conseil de Surveillance.

8.1. Composition du Conseil de Surveillance

La Société est supervisée par un conseil de surveillance (le Conseil de Surveillance) comprenant au moins cinq membres qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Le Conseil de Surveillance nommera un président parmi ses membres. Les membres du Conseil de Surveillance sont élus pour une durée ne dépassant pas six ans et ils sont rééligibles.

L'Assemblée Générale peut nommer un observateur (l'Observateur) qui aura le droit de participer aux réunions du Conseil de Surveillance. L'Observateur n'aura aucun droit de vote et n'aura pas le droit de prendre part au débat et/ou de proposer de nouveaux points à l'ordre du jour de la réunion du Conseil de Surveillance et respectera à tout moment la confidentialité des décisions prises et des délibérations du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale déterminera également le nombre des membres du Conseil de Surveillance, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un membre du Conseil de Surveillance peut être démis de ses fonctions avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment par une décision adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste au Conseil de Surveillance pour cause de décès, d'une retraite ou pour toute autre raison, les membres restants du Conseil de Surveillance peuvent élire, à la majorité des votes, un membre du Conseil de Surveillance pour combler cette vacance jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence des membres restants du Conseil de Surveillance, le commissaire convoquera rapidement une Assemblée Générale pour nommer de nouveaux membres du Conseil de Surveillance.

8.2. Réunions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance se réunira chaque fois qu'une décision relevant de sa compétence aux termes de l'article 8.3 doit être prise, sur convocation du président ou de deux membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire au lieu indiqué dans la convocation.

Il sera donné à tous les membres du Conseil de Surveillance un avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Surveillance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et ont eu connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du Conseil de Surveillance donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire.

Le Conseil de Surveillance sera valablement tenue avec la présence d'au moins 50% de ses membres. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises valablement à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés. Chaque membre du Conseil de Surveillance dispose d'une voix.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à la réunion du Conseil de Surveillance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les décisions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par tous les membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des membres du Conseil de Surveillance peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

8.3. Pouvoirs du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a un droit illimité de regard sur toutes les opérations de la Société; il peut prendre connaissance mais sans déplacement, des livres, de la correspondance des procès-verbaux et en général de toutes les écritures de la Société.

Le Directoire fera, au moins tous les trois mois, un rapport écrit au Conseil de Surveillance sur la marche des affaires de la Sociétés sur leur évolution prévisible.

Le Directoire communiquera rapidement au Conseil de Surveillance toute information sur des événements susceptibles d'avoir des répercussions sensibles sur la situation de la Société.

Le Conseil de Surveillance peut demander au Directoire les informations de toute nature nécessaires au contrôle qu'il exerce conformément à la Loi.

Le Conseil de Surveillance peut procéder ou faire procéder aux vérifications nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil de Surveillance recevra les états financiers trimestriels du Directoire.

Art. 9. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Directoire, membres du Conseil de Surveillance ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont membres du Directoire, membres du Conseil de Surveillance, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout membre du Directoire, membre du Conseil de Surveillance ou fondé de pouvoir de la Société, qui est membre du Directoire, membre du Conseil de Surveillance, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, ce membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance devra informer le Directoire ou le Conseil de Surveillance de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de ce membre du Directoire à la prochaine Assemblée Générale.

Le paragraphe qui précède ne s'applique pas aux résolutions du Directoire ou du Conseil de Surveillance concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur ou contre cette résolution ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité absolue des voix exprimées (50%+1 voix), quelle que soit la proportion du capital social représenté, sauf si cela est prévu autrement ci-dessus.

(vii) Toutes les Assemblées Générales délibérant sur:

- (i) toutes modifications des Statuts de la Société;
- (ii) la dissolution et/ou la liquidation de la Société;
- (iii) toute fusion ou consolidation de la Société; et

(iv) toute réduction, remboursement ou rachat de capital social ou de réserves, toute réorganisation du capital de la Société, seront prises par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale Extraordinaire).

(viii) L'Assemblée Générale Extraordinaire peut seulement être tenue et voter sur ses résolutions si (i) au moins la moitié du capital social est représenté et l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou la forme de la Société, et (ii) les résolutions sont adoptées par au moins 66.66% du capital social de la Société. Si ce quorum n'est pas respecté, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. A la deuxième Assemblée Générale, les résolutions devront être adoptées par au moins 66.66% des voix.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique.

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un décembre (31) de chaque année.

12.2. Le Directoire dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant ses engagements ainsi que les dettes des fondés de pouvoir, administrateurs et commissaires envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale, le Directoire fournit aux commissaires un rapport et une preuve documentée des opérations de la Société. Les commissaires préparent alors un rapport reprenant leurs conclusions et propositions.

12.4. L'Assemblée Générale se tient au siège social ou à un autre endroit dans la commune du siège social, tel que précisé dans la convocation, le premier lundi de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale se tient le jour ouvrable suivant.

12.5. L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Directoire constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Dans les cas prévus par la loi, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Dans les cas prévus par la loi, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) Le Directoire établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Directoire dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

Dans leur rapport au Directoire, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises à l'article 10.2 pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Directoire peuvent également être données par un membre conformément aux conditions acceptées par le Directoire.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

16.5. Définition

"Affilié" signifie, à l'égard de toute Personne, toute autre Personne que, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par, ou est sous le contrôle commun de, cette Personne.

"Personne" signifie tout individu, société, fond d'investissement, société en nom collectif, fiduciaire, société à responsabilité limitée, société en participation, société anonyme, association ou toute autre entité ou organisation (qui a une personnalité juridique propre).»

Huitième résolution

L'Assemblée accepte la démission de M. Tomasz Glowacki en tant qu'administrateur de Catégorie B de la Société en date du présent acte.

En conséquence, le Directoire de la Société est maintenant constitué comme suit:

M. Grégory Centurione, membre de Catégorie A;

M. Patrick Rochas, membre de Catégorie A;

M. Peter Parmentier, membre de Catégorie B;

M. Michael Weber, membre de Catégorie B.

L'Assemblée décide de nommer Christopher Keen et Ulrich Bölze comme observateurs des réunions du Directoire pour une période de six (6) ans à compter du 28 septembre 2010.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme membres du Conseil de Surveillance de la Société (i) M. Tomasz Glowacki, né le 29 janvier 1969 à Varsovie (Pologne), dont l'adresse est située au 11/7 Ul. Pandy, 02-002 Varsovie (Pologne), (ii) M. Kai Köppen, né le 11 octobre 1962 à Munich (Allemagne), dont l'adresse est située au 142A, Josephsburgstrasse, Munich (Allemagne), (iii) M. Fabio Pesiri, né le 24 février 1966 à Naples (Italie), dont l'adresse est située au 133, Grote Baan, B-3511 Kuringen (Belgique), (iv) M. Ulrich Bölze, né le 7 octobre 1965 à Mannheim (Allemagne), dont l'adresse est située au 10, Oesterliwaldweg, 5400 Baden (Suisse) et (v) M. Sven-Hendrik Schulze, né le 12 septembre 1980, dont l'adresse est située au 26, Schönfeldstrasse, 80539 Munich (Allemagne), avec effet au 28 septembre 2010 et pour une période de six (6) ans.

L'Assemblée décide de nomme Christopher Keen comme observateur des réunions du Conseil de Surveillance avec effet au 28 septembre 2010 et pour une période de six (6) ans.

Dixième résolution

L'Assemblée autorise et donne pouvoir à tout membre du Directoire de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff, agissant seul, avec pouvoir de substitution, d'enregistrer les nominations décrites ci-dessous au Registre de Commerce et des Sociétés et d'exécuter tout autre document qui peut être requis, et exécuter tous les actes s'y rapportant.

Etant donné que plus d'autres points ne sont à l'ordre du jour, le Président ajourne l'Assemblée.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte sont estimés à environ EUR 7,000.-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, ces derniers ont signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: F. FRANCKX, G. VANWEDDINGEN, A. SLACK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43363. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139240/1211.

(100159659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

e-mergency S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7561 Mersch, 7, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 71.072.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010140383/10.

(100160114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Barret S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 25.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010140401/10.

(100160283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

GFMI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle le 2000.

R.C.S. Luxembourg B 149.290.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010140450/10.

(100160149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Geniebat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 19, rue Xavier Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 48.625.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar
L-4037 Esch/Alzette
Signature

Référence de publication: 2010140449/14.

(100160271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Banque Carnegie Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 43.569.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg au siège social de la société, 5, place de la Gare, le 16 juin 2010 à 10.00 heures

1. Le Conseil d'Administration accepte la démission, en tant que membre du Conseil d'Administration de:
 - M. Anders Karlsson, Administrateur - Carl Larssons väg 28, SE-168 50 Bromma, Suède
2. Election avec effet immédiat d'un Comité de Direction composé des 4 membres en charge de la gestion journalière de la banque ci-dessous, dont les 2 Administrateurs-Délégués existants et 2 responsables additionnels, sous condition d'agrément de ces derniers par la CSSF en vertu de l'article 7(2) de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier:
 - M. Claes-Johan Geijer, Administrateur-Délégué - 40, domaine Brameschhof, L-8290 Kehlenm,
 - M. Bruno Frèrejean, Administrateur-Délégué - 29, rue Pierre Diederich, L-5692 Elvangelm,
 - M. Schon Frank Reisböl, Directeur - 1, rue Aloyse Hoffmann, L-6913 Rodt-sur-Syrem,
 - M. Danilo Linosa, Directeur Adjoint - 11, rue de Bettange, L-4998 Sprinkange.

Luxembourg, le 16 juin 2010. M. Claes Johan Geijer / M. Bruno Frèrejean.

Référence de publication: 2010140604/20.

(100161224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Barpartner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 52, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 71.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010140605/10.

(100161227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

BCI Diamond II Luxco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 137.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010140606/11.

(100161160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Bee Bop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 120.159.

—
Rectificatif à l'acte N° L090195942 déposé le 21 décembre 2009

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait Luxembourg, le 22 octobre 2010.
Référence de publication: 2010140607/11.
(100161578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Bering Venture Capital GmbH & Co KG, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 44.012.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 octobre 2010.
Référence de publication: 2010140608/10.
(100161143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Bertona S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 92.604.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010140609/9.
(100161580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Bianca S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels.
R.C.S. Luxembourg B 114.123.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010140610/9.
(100161289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Blue Ocean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 100.677.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société anonyme BLUE OCEAN SA qui s'est tenue en date du 10 septembre 2010 au siège social de la société que:

- a) Le mandat de Monsieur Guy Ludovissy, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore L-2324 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société a été reconduit, jusqu'à à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.
- b) Le mandat de Madame Louise Benjamin avec adresse professionnelle au 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société a été reconduit, jusqu'à à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.
- c) L'assemblée décide de nommer Mademoiselle Eléonore Pauly avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore L-2324 Luxembourg; comme Administrateur additionnel de la société jusqu'à à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.
- d) L'assemblée décide de nommer MBC Auditors Limited, ayant son siège social au 64 Baker Street, W1U 7GB London, Angleterre, en tant que Commissaire aux Comptes de la société jusqu'à à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015, en remplacement de United Capital Controllers.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Administrateurs

Référence de publication: 2010140611/23.

(100161532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

SLE, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 96.665.

L'an deux mil dix, le dix-neuf août

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SLE, avec siège social à L-9530 Wiltz, 24, Grand Rue, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine DECKER, alors de résidence à Wiltz, en date du 28 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 02 juillet 2002 numéro 1008,

Modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 09 mars 2004, numéro 274,

Modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 15 avril 2005, numéro 339,

Modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 13 février 2006, numéro 318.

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg B 96.665.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures et sous la présidence de Monsieur Omer COLLARD, demeurant à Wiltz qui désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Geneviève BERTRAND, demeurant à Mousny

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. démission de la société anonyme L'OURS et Monsieur Jérôme COCHOUL de leur poste d'administrateur
2. modification les statuts de la société pour pouvoir être gérée par un administrateur unique
3. prolongation des mandats de l'administrateur restant, Monsieur Jean-Claude LECOMTE et du commissaire aux comptes, Monsieur Omer COLLARD

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de la société anonyme L'OURS inscrite au registre de commerce sous le numéro B124.612 et dont le siège social est à L-9530 Wiltz, 24, Grand-Rue et de Monsieur Jérôme COCHOUL, demeurant à B-4020 Liège, 6, rue Hubert-Désamonné de leur poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts pour lui permettre d'être gérée par un administrateur unique, et remplace en conséquence les articles 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14 et 16 comme suit:

" **Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs, ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de chaque administrateur.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent."

Troisième résolution

L'assemblée décide de prolonger le mandat de l'administrateur unique Monsieur Jean-Claude LECOMTE, demeurant à B-4121 Neupré, 20, rue des Mésanges avec pouvoir de représenter la société par sa seule signature et du commissaire aux comptes, Monsieur Omer COLLARD, demeurant à L-9530 Wiltz, 24, Grand Rue, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.15 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Collard, G. Bertrand, Anja Holtz. Enregistré à Wiltz, le 23 août 2010 - WIL/2010/749 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 27 août 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010140371/127.

(100159336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

SLE, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 96.665.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 30 août 2010.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2010140372/13.

(100159338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Crystal Almond S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.254.

En date du 30 septembre 2010, l'associé Alter Domus (Belgium) Sprl, avec siège social au 43, rue Père Eudore Devroye, 1040 Bruxelles, Belgique a cédé 12 500 parts sociales à Largo Limited avec siège social à Ogier, Ogier House, St Julian's Avenue, GY1 1 WA St Peter Port, Guernsey qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est:

- Largo Limited, détient 12 500 parts sociales dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Référence de publication: 2010140624/15.

(100161077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Calme Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 117.829.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2010140626/12.

(100161005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

CG Concept s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9233 Diekirch, 37, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 137.526.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140627/9.

(100161200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

CLdN Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 156.209.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"NOVOPAR S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, enregistrée sous le numéro B 73.465 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Michel JADOT, Ingénieur commercial et de gestion, demeurant à L-1511 Luxembourg, 103, avenue de la Faïencerie en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 13 octobre 2010.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «CLdN Finance S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires ou du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières»

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 50.000. (cinquante mille Euros), représenté par 50 (cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

En cas d'usufruitier et de nu-propriétaire, c'est l'usufruitier qui a le droit de vote et le droit au dividende.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3^e vendredi du mois de septembre à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant aux conditions et avec des pouvoirs tels que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} juin et se terminera le 31 mai de l'année suivante.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 mai 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.

Souscription et libération

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré au quart en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
NOVOPAR S.A	50.000	50.000	50
TOTAL:	50.000	50.000	50

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de cinquante mille Euros (50.000.- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.200.-.

Assemblée générale extraordinaire

La personne ci-avant désignée dans le préambule, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Freddy BRACKE, demeurant au 9, rue de Saint Hubert, L-1744 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michel JADOT, demeurant au 103, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
 - c) Monsieur Camille CIGRANG, demeurant Parkside - Dene Park - Shipbourne Road Tonbridge - Kent TN11 9NS; Président du Conseil d'Administration;
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: Madame Marie-Reine BERNARD, demeurant à B-6700 Arlon, 37, avenue de Mersch.
4. L'adresse de la société est fixée à L-2146 Luxembourg, 5557, rue de Merl.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2012.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Jadot, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12660. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 octobre 2010.

Référence de publication: 2010140630/170.

(100161067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Cosisia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140640/9.

(100161624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Berlin (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 119.220.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of September.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Marathon S.à r.l. having its registered office at 2-4, rue Beck, L1222 Luxembourg, represented hereby by Mr. Stany FROMONT, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

Said proxy initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed in order to be filed with the registration authorities.

The appearing party declares to be the sole shareholder of Berlin (Bridge) S. à r.l., having its registered office in L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 29 August 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1819 of 28 September 2006.

The articles of the Company were last amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 December 2007, published in the Mémorial number 579 of 7 March 2008.

The sole shareholder requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend the Company's financial year so that it will henceforth start on January 1st and end on December 31st, with the exception of the current financial year which started on October 1, 2009 and will end on December 31st, 2010.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend Article 11 of the Articles of Association of the Company as follows:

" **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on January 1st and ends on December 31st of the same year."

There being no further items on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Marathon S. à r.l., ayant son siège au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg,

Ici représentée par Monsieur Stany FROMONT, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée Berlin (Bridge) S. à r.l., ayant son siège social à L1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»), numéro 1819 du 28 septembre 2006.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 décembre 2007, publié au Mémorial numéro 579 du 7 mars 2008.

L'associé unique prie le notaire instrumentant de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'année sociale de la Société de sorte qu'elle commencera désormais le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre, à l'exception de l'exercice en cours qui a commencé le 1^{er} octobre 2009, et se terminera le 31 décembre 2010.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'Article 11 des Statuts de la Société comme suit:

« **Art. 11. Exercice social.** L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. FROMONT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44491. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Référence de publication: 2010140589/71.

(100161091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

BigBoard Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.383.

—
EXTRAIT

En date du 19 octobre 2010, lors de l'Assemblée Générale des actionnaires, il a été décidé que:

1. Le mandat du Commissaire, KPMG, RC B 103065, a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée appelée à approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010140594/14.

(100161379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Cyprus Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 129.851.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010140645/11.

(100161477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Cyprus Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 129.851.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010140646/11.

(100161478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Pitney Bowes Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.012.400,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 149.540.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of May,

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PITNEY BOWES EUROPE LIMITED, a private limited company formed under the laws of England and Wales, with registered office at The Pinnacles, Harlow, Essex, CM19 5BD, United Kingdom registered with the Companies House, under number 07237899, is the Company's sole shareholder,

(hereafter referred to either as the "Sole Shareholder" and the "Contributor")

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given by the Sole Shareholder on May 25, 2010.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to enact the following:

I. PITNEY BOWES EUROPE LIMITED, aforementioned, is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of PITNEY BOWES LUXEMBOURG HOLDING S.À R.L., having its registered office at 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof (Koerich), Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 149.540, and incorporated by a deed of the undersigned notary, on November 20, 2009, published on the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2504 dated December 23, 2009 (the "Company").

II. The Company's share capital is set at twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400.-) represented by twelve thousand four hundred (12,400) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The Contributor currently holds 124.9574 Class A shares in PITNEY BOWES OF CANADA LTD., a corporation incorporated under the Canada Business Corporations Act, having its registered office at 5500 Explorer Drive, Mississauga, Ontario L4W 5C7, Canada and registered under corporation number 4367952 (the "Contributed Shares").

IV. The Contributor wishes to contribute the Contributed Shares to the Company.

V. The Sole Shareholder, the Company and PITNEY BOWES OF CANADA LTD. belong to the Pitney Bowes Group.

VI. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of six million Euros (EUR 6,000,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400.-) to six million twelve thousand four hundred Euros (EUR 6,012,400.-) by the issue of six million (6,000,000) new shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and aggregate par value of six million Euros (EUR 6,000,000.-) together with a share premium amounting to fifty four million eighty thousand Euros (EUR 54,080,000.-), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

The Contributor through its proxyholder declares to subscribe to the new shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and aggregate par value of six million Euros (EUR 6,000,000.-) together with a share premium amounting to fifty four million eighty thousand Euros (EUR 54,080,000.-) and to fully pay them up by means of a contribution in kind consisting in the Contributed Shares.

Valuation

The Contributed Shares are valued at sixty million eighty thousand Euros (EUR 60,080,000.-) such value has been decided by the Contributor by way of a declaration of value, dated May 25, 2010 and accepted by the manager of the Company by way of a manager's resolution dated May 25, 2010 and by way of a valuation statement executed by the manager of the Company date May 25, 2010.

Evidence of the contribution's existence

Evidence of the transfer of the Contributed Shares and of their value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- a copy of the contribution agreement entered into between the Company and the Contributor effective as of May 26, 2010;
- a declaration of value of the contribution executed by the directors of the Contributor;
- a managers' valuation statement executed by the manager of the Company;

Said contribution agreement, declaration of value and managers' valuation statement shall remain attached to the present deed.

Effective implementation of the contribution

The Contributor, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole beneficial owner of the Contributed Shares and has the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;

- the contribution of such Contributed Shares is effective as of today without restriction, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities are in course in the country of location of the Contributed Shares in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

Further to the above increase of capital, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 6.1 of the Articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.1. Paragraph 1^{er}** . The Company’s share capital is set at six million twelve thousand four hundred Euros (EUR 6,012,400.-) represented by six million twelve thousand four hundred (6,012,400) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

PITNEY BOWES EUROPE LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au The Pinnacles, Harlow, Essex, CM19 5BD, Royaume-Uni enregistrée auprès de la Companies House sous le numéro 07237899, est l’associé unique de la Société,

(ci-après dénommée l’ «Associé Unique» ou l’ «Apporteur»)

ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 15 Côte d’Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée par l’Associé Unique le 25 mai 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d’acter que:

I. PITNEY BOWES EUROPE LIMITED, est l’associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de PITNEY BOWES LUXEMBOURG HOLDING S.À R.L., ayant son siège social au 9, rue des Trois Cantons, L8399 Windhof (Koerich), Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.540, constituée aux termes d’un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2504 en date du 23 décembre 2009 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est de douze mille quatre cent Euros (EUR 12.400) représenté par douze mille quatre cent (12.400) parts sociales d’une valeur nominale d’un Euro (EUR 1,-) chacune.

III. L’Apporteur détient actuellement 124,9574 parts sociales de classe A de PITNEY BOWES OF CANADA LTD., une société canadienne, ayant son siège social à 5500 Explorer Drive, Mississauga, Ontario L4W 5C7 et immatriculée sous le numéro 4367952 (les “Parts Sociales Apportées”).

IV. L’Apporteur souhaite apporter les Parts Sociales Apportées à la Société.

V. L’Associé Unique, la Société et PITNEY BOWES OF CANADA LTD. appartiennent au Groupe Pitney Bowes.

VI. L’Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique décide d’augmenter le capital social de la Société à concurrence de six million Euros (EUR 6.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille quatre cent Euros (EUR 12.400) à un montant de six millions douze mille quatre cent Euros (EUR 6.012.400,-) par l’émission de six millions (6.000.000) de nouvelles parts sociales d’une valeur nominale d’un Euro (EUR 1,-) chacune et d’une valeur nominale totale de six millions Euros (EUR 6.000.000,-) avec une prime d’émission d’un montant de cinquante quatre millions quatre-vingt mille Euros (EUR 54.080.000,-), disant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Intervention - Souscription - Payment

L'Apporteur, par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux 6.000.000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et une valeur nominale totale de six millions d'Euros (EUR 6.000.000,-) avec une prime d'émission d'un montant de cinquante quatre millions quatre-vingt mille Euros (EUR 54.080.000,-) et de les libérer entièrement par un apport en nature des Parts Sociales Apportées.

Évaluation

Les Parts Sociales Apportées sont évaluées à soixante millions quatre-vingt mille Euros (EUR 60.080.000,-), cette valeur a été décidée par l'Apporteur par la voie d'une déclaration de valeur datée du 25 mai 2010 et acceptée par le gérant de la Société par la voie d'une résolution du gérant tenu le 25 mai 2010 et d'une certification de valeur signée par le gérant de la Société le 25 mai 2010.

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve du transfert des Parts Sociales Apportées et de leur valeur a été donnée au notaire par les documents suivants:

- copie d'un contrat d'apport entre l'Apporteur et la Société effectif au 26 mai 2010;
- une déclaration de la valeur de l'apport signée par les administrateurs de l'Apporteur;
- une certification de valeur signée par les gérants de la Société;

Lesdits contrat d'apport, déclaration de valeur et certification de valeur demeureront attachés au présent acte.

Effectivité de l'apport

L'Apporteur, par le biais de son mandataire, déclare que:

- il est le seul détenteur des Parts Sociales Apportées, et a le pouvoir d'en disposer, étant légalement et contractuellement librement transférables;
- l'apport de telles parts sociales est effectif aujourd'hui sans restriction, preuve ayant été donnée au notaire instrumentaire;
- toutes les formalités restantes sont en cours dans le pays des Parts Sociales Apportées dans le but d'effectuer et de formaliser le transfert et de le rendre effectif partout et envers tout tiers.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.1. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à six millions douze mille quatre cent Euros (EUR 6.012.400,-) et représenté par six millions douze mille quatre cent (6.012.400) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ sept mille Euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 mai 2010. Relation: LAC/2010/23708. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010141165/162.

(100161987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Dusseldorf (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 119.092.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Référence de publication: 2010140649/10.

(100161100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Deland Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 135.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140650/9.

(100161626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Design Metal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 52.357.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140651/9.

(100161567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Dever Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 144.266.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140652/9.

(100161155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Dever Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 144.266.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 19 octobre 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
- Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,
- Monsieur Federico FRANZINA, employé privé, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Président.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010140653/21.

(100161322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Dizzy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.479.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140654/9.

(100161406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Dizzy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.479.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 22 octobre 2010

Résolution

L'assemblée décide de nommer les gérants Monsieur Tarcisio Picco et Madame Sonja Bemtgen pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010140655/12.

(100161407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Ogeba S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 81, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 156.163.

STATUTS

L'an deux mil dix, le huit octobre.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Stéphane HUBERMONT, ingénieur industriel, demeurant à B-6840 Offaing/Neufchâteau, 30, Le Haut de Baudrimont.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a déclaré constituer comme suit:

Art. 1^{er} . La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "OGEBA S. à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Rodange.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.

Art. 3. La société a pour objet:

- l'organisation et la gestion de chantiers;
- l'aide aux entreprises afin de détecter les risques de toute nature auxquels elles sont exposées, à appliquer tous moyens pour réduire, voire supprimer ces risques;
- la formation professionnelle: elle peut organiser, développer, améliorer, assister et contrôler toutes formations professionnelles;
- la prestation d'inspections et de conseils: elle fournit des prestations de service technique tendant à l'amélioration de la sécurité, de la qualité et de la productivité par des actions de prévention, d'analyse, de recherche, d'essai, de vérification, d'inspection, de réception et de diagnostic, directement ou indirectement, pour son propre compte ou pour le compte de tiers.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle pourra emprunter et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société a encore pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles.

Elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ (125.-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique Monsieur Stéphane HUBERMONT, ingénieur industriel, demeurant à B-6840 Offaing/Neufchâteau, 30, Le Haut de Baudrimont.

Art. 6. Tant que la société ne comprend qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

Lorsque la société comprend plusieurs associés les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ou des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers de l'associé ou des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mil onze.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaire à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice ou à défaut par l'associé ou par l'un des associés désigné d'un commun accord.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts l'associé ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE CENT (1.100.-) EUROS.

Résolutions

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1) Il se désigne comme gérant unique avec pouvoir d'engager la société valablement en toutes circonstances par sa seule signature.

2) Il déclare que l'adresse de la société est fixée à L-4831 Rodange, 81, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé en l'étude, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: HUBERMONT - THOLL.

Enregistré à Mersch, le 12 octobre 2010. Relation: MER/2010/1872. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 octobre 2010.

U. THOLL.

Référence de publication: 2010140491/106.

(100160111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Drum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 65.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Référence de publication: 2010140656/10.

(100160912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Drum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 65.281.

Extrait des résolutions adoptées en date du 13 octobre 2010 lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire

Il a été décidé de reconduire le mandat de commissaire de la fiduciaire Everard & Klein 83, rue de la libération L-5969 Itzig et ce, jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour Drum S.A.

Patrick Sganzerla

Expert-Comptable

Référence de publication: 2010140657/16.

(100160913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

E.P.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 218, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 27.768.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140659/9.

(100161522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Entreprise de Constructions HUSTING & REISER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 13, rue d'Eil.
R.C.S. Luxembourg B 94.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010140660/10.

(100161230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Eschborn (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 119.219.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Référence de publication: 2010140662/10.

(100161443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Eurohold Aviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 151.646.

Extraits des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 octobre 2010

L'Assemblée accepte la démission de EUROFID Sarl, R.C. Luxembourg B 92.176, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaire aux comptes pour une période d'un an la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A. avec siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour copie conforme

Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A.

40, boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010140663/18.

(100161094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Europa Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.036.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 octobre 2010.

Référence de publication: 2010140665/10.

(100161196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

M. Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.814.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des Résolutions de l'Actionnaire Unique en date du 12 octobre 2010

L'Actionnaire Unique:

- a décidé de clôturer la liquidation et a constaté que la société a définitivement cessé d'exister;
- a décidé que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de SGG S.A, société anonyme ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 65.906.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140767/15.

(100161059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Setanta Sports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.943.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que, suivant courriers envoyés en recommandé avec accusé de réception en date du 7 octobre 2010, les personnes suivantes:

- M. Michael O'ROURKE, gérant
- M. Leonard RYAN, gérant
- M. Nigel BRENNAN, gérant
- Mme Anne Catherine GRAY, gérant technique

ont démissionné de leur fonction susmentionnée de la société Setanta Sports Sàrl (en liquidation), n° RCS B 114943, sise 124, boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg avec effet au 23 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LG AVOCATS

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010140370/21.

(100159502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Baker & Norton Fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 115.907.

—
Il résulte de l'acte de cession des parts sociales intervenus en date du 2 septembre 2010 que la répartition du capital est dorénavant la suivante:

Frédéric DEFLORENNE, expert-comptable, demeurant à L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.	100 parts
Total	100 parts

Il est également mentionné que Monsieur Frédéric DEFLORENNE, gérant de la société, demeure professionnellement au 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Gérant

Référence de publication: 2010140602/17.

(100161085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.
